

AXE 1 - Développement économique équilibré, moteur de l'attractivité du territoire

Objectif « Industrie »

- **« Orienter la réindustrialisation en développant des filières industrielles à forte capacité d'innovation et créatrice d'emplois locaux : quelles filières ? »**

Les élus se disent favorable pour soutenir et maintenir l'industrie existante qui profite au territoire.

Cet objectif s'inscrit dans une vision à long terme pour le développement de **nouvelles filières durables et innovantes**, en particulier lorsque des porteurs de projet engagés ont été identifiés.

Deux filières sont évoquées par les élus : la **filière textile**, notamment celle du **chanvre**, est en plein essor et présente un grand potentiel. Et la **filière bois** qui constitue un enjeu majeur en matière de foncier, car elle se situe à la croisée de plusieurs usages. Il est essentiel de définir des zones propices à l'implantation de nouvelles scieries et d'entrepôts de stockage, où la ressource bois pourra être exploitée de manière optimale. La diversification des utilisations du bois est donc primordiale et il apparaît opportun de développer différentes dimensions de cette filière : bois pour l'énergie / bois pour la construction.

- **« Conforter le socle industriel du territoire (métallurgie, mécanique, agroalimentaire) et les filières économiques fortes »**

Les élus soulignent l'importance de soutenir et consolider les industries du territoire, pour garantir la pérennité des emplois et la stabilité économique.

- **« Développer la recherche-innovation et les parcours de formation en collaboration avec les entreprises locales (apprentissage...) afin de fidéliser les jeunes et de maintenir un bassin d'emploi qualifié »**

Il a été exprimé que la formation des jeunes doit être en adéquation avec les besoins des industries locales. En articulant les programmes de formation autour des compétences spécifiques recherchées par les entreprises, cela évitera de former des jeunes qui finissent par partir vers d'autres territoires. Cela permettra également de maintenir un territoire attractif, un bassin d'emploi qualifié et soutenir le développement des entreprises locales.

Objectifs « Tertiaire »

- **« Inscrire pleinement le territoire dans une complémentarité avec les pôles régionaux les plus proches et profiter de la dynamique de desserrement de la métropole lyonnaise en développant le tertiaire. Certains secteurs sont à privilégier, quels enjeux pour le secteur Gare ? »**

Les élus se montrent globalement favorables à ce principe, car le desserrement de Lyon constitue une opportunité intéressante, notamment pour retenir et accueillir les jeunes sur le territoire. Toutefois, cette problématique est complexe à traiter dans le cadre du SCoT et requiert une attention particulière.

Un élu souligne qu'il est crucial d'explorer le développement de nouvelles activités tertiaires, en veillant à leur mixité, c'est-à-dire en combinant des espaces de travail (bureaux) avec des lieux d'habitat. Par ailleurs, il est précisé qu'il serait pertinent de localiser ces nouvelles activités à proximité des gares, afin de dynamiser le développement économique.

- **« Amplifier la dynamique de tertiarisation de l'économie dans les centralités en développant les services à la population, le petit artisanat et l'économie du soin »**

Les élus sont en faveur de l'amplification des économies de services et de soin, car elles représentent des leviers essentiels pour le territoire et permet de répondre aux besoins de la population.

Par ailleurs, un élu souligne qu'il convient de permettre la mutation des friches commerciales pour les réaffecter à des activités logistiques ou des activités économiques. Cela pourrait favoriser une meilleure gestion des ressources et une optimisation des espaces déjà disponibles, tout en soutenant les petites entreprises et les artisans locaux.

Objectifs « Equilibre urbain-rural »

- **« Conforter le développement économique des centralités, renforcer et optimiser les secteurs créateurs d'emplois existants déjà dédiés à l'économie (ZA-ZI) avant toute création extension »**

Les élus soutiennent le renforcement des zones d'activités (ZA) et des zones industrielles (ZI) existantes, mais cela doit se faire sous certaines conditions. Il est essentiel de considérer les opportunités foncières et de trouver des solutions au sein de toutes les communes pour maintenir un socle économique et artisanal.

- **« Offrir des opportunités foncières dans les centralités rurales pour y maintenir et développer l'artisanat et l'emploi »**

Il apparaît important de prendre en charge la réorientation des bâtiments existants, qu'il s'agisse de bâtiments agricoles, d'écoles ou même d'édifices religieux. Ces espaces pourraient être transformés pour accueillir de nouvelles activités artisanales ou locales, favorisant ainsi le dynamisme économique des centralités rurales.

Objectifs « Territoire résilient »

- **« Déterminer les sites stratégiques mutualisés à l'échelle du SCoT pour l'extension du foncier économique, et anticiper le ZAN en ciblant les zones préférentielles pour la renaturation »**

Pour les élus il est essentiel d'identifier des sites stratégiques mutualisés susceptibles d'attirer une nouvelle population et de favoriser le développement de certaines activités.

Dans cette dynamique, il paraît important de développer les zones comme les zones d'intérêt majeur et parfois qualifiées de Zones d'Activités d'Intérêt National (ZAIN). Il convient de prendre en compte les enjeux de renaturation et de compensation à l'échelle du SCoT pour concilier développement économique et préservation de l'environnement.

- **« Repérer et organiser la requalification des friches d'échelle SCoT »**

La requalification des friches est une démarche en cours qui mérite d'être accentuée. Ces espaces souvent délaissés recèlent un potentiel pour accueillir de nouvelles activités et services. En parallèle, il est essentiel d'intégrer la notion de renaturation des sites, notamment ceux qui ont été dépollués.

- **Favoriser l'émergence d'un projet économique majeur tirant parti des richesses naturelles (exemples : le bois-construction en s'appuyant sur les massifs, le tourisme en lien avec la Loire...)**

Les élus sont favorables à l'émergence de projets économiques majeurs qui exploitent les richesses naturelles du territoire. La valorisation de filières telles que le bois-construction, en s'appuyant sur les massifs forestiers, représente une opportunité. Le tourisme lié, notamment, à la Loire constitue un atout pour développer des activités touristiques.

- **Crée de nouvelles synergies entre les entreprises locales (symbiose industrielle, récupération d'énergie...) afin de réduire la dépendance à d'autres territoires pour les ressources**

La création de synergies entre les entreprises locales renforce le tissu économique. Cependant ces initiatives relèvent du domaine de l'intention ou d'un programme d'action qui pourrait être mis en œuvre.

Objectifs « Agriculture »

- **« Maintenir un élevage dynamique et préserver les grands ensembles agri-naturels sous pression foncière »**

Les élus soutiennent l'importance de préserver les activités d'élevage et de protéger les grands ensembles agricoles et naturels menacés par la pression foncière. Cette protection passe notamment par l'instauration et le renforcement du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN), un dispositif essentiel pour maintenir les terres agricoles en activité et éviter leur fragmentation ou leur conversion vers d'autres usages.

- **« Accompagner la profession agricole dans l'adaptation au changement climatique (gestion des besoins en eau, espèces adaptées, diversification, stockage du fourrage...) »**

Face aux défis posés par le changement climatique, les élus encouragent un accompagnement renforcé de la profession agricole pour mieux gérer les ressources, notamment en matière de besoins en eau et de diversification des cultures. Par ailleurs, ils insistent sur la nécessité de maintenir les sièges coopératifs, qui soutiennent localement les agriculteurs, et de privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques hors des terres à forte valeur agronomique afin de ne pas réduire les surfaces destinées à la production agricole.

- **« Accompagner l'évolution du modèle agricole et agroalimentaire, de la production à la distribution/commercialisation »**

Les élus soutiennent l'importance d'adapter le modèle agricole et agroalimentaire pour répondre aux besoins alimentaires de la population. Cet enjeu implique un soutien aux acteurs locaux en mettant l'accent sur des circuits courts et des modes de distribution qui rapprochent les producteurs des consommateurs.

- **« Faire progresser la capacité du territoire à nourrir ses habitants et préserver le foncier stratégique »**

Dans une perspective de souveraineté alimentaire, les élus considèrent essentiel de renforcer la capacité de production locale et de préserver les terres agricoles stratégiques. La diversification des productions agricoles, en particulier le développement du maraîchage, est encouragée pour enrichir l'offre alimentaire locale.

6- Coopération

- **« Organiser une coopération rural/urbaine étroite afin de renforcer la capacité commune à porter des projets d'envergure (EnR, mobilité, renaturation...) et de peser davantage collectivement sur la scène régionale »**

Les élus approuvent une collaboration renforcée entre territoires ruraux et urbains, visant à accroître leur capacité collective. Cette alliance permettrait aux territoires de mutualiser leurs compétences, ressources et expertises, ce qui favoriserait la réalisation de projets ambitieux et structurants pour l'ensemble du territoire.

- **« Bâtir en coopération une stratégie foncière globale et intégrée (pour l'agriculture, l'économie, le logement et les espaces naturels) »**

Ils soutiennent également la création d'une stratégie foncière commune et cohérente, englobant les besoins de l'agriculture, de l'économie, du logement et des espaces naturels. Cette approche intégrée, bâtie en partenariat entre zones rurales et urbaines, faciliterait une gestion équilibrée et durable des ressources foncières.

Objectifs « Tourisme »

- **« Développer le tourisme vert, l'itinérance vélo et pédestre, agritourisme l'œnotourisme »**

Les élus s'interrogent sur les réelles compétences du SCoT concernant le développement du tourisme. Une réflexion approfondie serait peut-être nécessaire pour déterminer comment le SCoT peut jouer un rôle. Une idée est abordée concernant le changement de destination de certains bâtiments, permettant ainsi de créer des chambres d'hôtes ou des gîtes.

Concernant le développement du tourisme d'affaires, les élus estiment que cette dynamique reste encore limitée, le positionnant plutôt à la marge de l'activité touristique globale.

Objectifs « Mobilité »

- **« Valoriser le ferroviaire dans le cadre d'un service express métropolitain intégrant le Roannais »**

Les élus sont favorables à la valorisation du ferroviaire qui facilite les déplacements et offre un accès amélioré aux grandes métropoles environnantes. Cependant, ils se posent la question des réels leviers d'action à l'échelle du SCoT.

Les élus sont également propices au développement des mobilités douces, telles que la marche et le vélo, ainsi qu'à l'encouragement du covoiturage. Pour ce faire, il est primordial de penser un maillage intégrant et articulant les différents modes de transport. Cela implique la création de pistes cyclables, de zones piétonnes et d'aires de covoiturage à proximité des axes ferroviaires, permettant ainsi une interconnexion fluide et accessible entre les différents modes de transport.

AXE 2 - Une offre d'habitat, de services et de mobilités garante de la qualité de vie à tous les âges

Objectifs « Développement résidentiel »

- « Dynamiser les centres-bourgs et centres-villes en priorisant l'accueil de population au sein des enveloppes bâties existantes »

Les élus se déclarent favorables. Cependant, ils soulignent que, dans certains cas, il peut être nécessaire de procéder à des démolitions, de créer des espaces plus aérés, puis de reconstruire de manière plus adaptée. Ils estiment également qu'il est essentiel de mener des actions pédagogiques au sein du territoire pour sensibiliser les habitants à ces initiatives. D'après eux, cet objectif devrait être envisagé à moyen terme.

- « Réhabiliter et réinvestir avant d'envisager de nouveaux bâtis »

Les élus se montrent globalement favorables à l'idée de privilégier la réhabilitation et le réinvestissement des infrastructures existantes avant de considérer de nouvelles constructions. Cette démarche leur semble particulièrement pertinente pour préserver le patrimoine bâti et revitaliser les espaces sous-exploités ou abandonnés. Toutefois, ils précisent que cette approche n'est réalisable que dans les zones où l'état des bâtiments et des infrastructures permet une rénovation adaptée aux besoins actuels.

Ils soulignent également que les **contraintes budgétaires** limitent la portée de ces projets.

- « Promouvoir des formes urbaines plus compactes favorisant l'intensification urbaine et une offre concurrentielle à l'habitat pavillonnaire dans un objectif de densité acceptable »

Les élus sont pour la **promotion de formes urbaines plus compactes** qui permettent d'intensifier l'urbanisation tout en maintenant une **densité acceptable**. Ils estiment que cette approche pourrait répondre aux besoins en logement et services de proximité tout en proposant une alternative viable et attrayante à l'habitat pavillonnaire traditionnel, souvent étendu et consommateur d'espace.

Cependant, ils tiennent à préciser qu'ils sont favorables à la promotion de ces formes urbaines sans pour autant les imposer. Selon eux, il est essentiel de sensibiliser les habitants et de valoriser les avantages d'une urbanisation plus compacte, mais sans contraindre les choix résidentiels. Cette approche permettrait de respecter les préférences individuelles tout en encourageant progressivement une densification mesurée et harmonieuse des centres-bourgs.

Les centres-bourgs sont identifiés comme des lieux prioritaires pour la mise en œuvre de cette politique.

- « Diversifier et restructurer l'offre de logement afin de satisfaire les besoins spécifiques au vieillissement et aux nouveaux modes de vie (petits ménages...) »

Les élus soutiennent l'importance de diversifier l'offre de logement pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des petits ménages. Cependant, ils insistent sur l'importance de concevoir des logements évolutifs, capables de s'adapter aux situations de vie et aux besoins des occupants tout au long de leur vie, sans cibler une tranche d'âge spécifique.

Ils insistent cependant sur la nécessité de ne pas regrouper les habitants par tranche d'âge, mais de promouvoir des logements favorisant la mixité des générations.

- ~~« Adapter massivement l'adaptation les logements pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées, y compris dans les communes rurales et de montagne »~~

Les élus souhaitent reformuler par **« Facilité l'adaptation les logements pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées, y compris dans les communes rurales et de montagne »**

Les élus approuvent l'idée et soulignent toutefois que cette démarche doit être ciblée, car certains lieux, notamment en milieu rural et en montagne, peuvent ne pas être adaptés pour les personnes en perte d'autonomie, ou encore ne pas correspondre aux aspirations de certains habitants.

Objectifs « Mobilité »

- ~~« Etoffer l'offre TC sur en organisant des rabattements depuis les communes rurales vers les grands axes (en lien avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité) »~~

Les élus ont exprimé un souhait de reformuler l'objectif : **« Etoffer l'offre TC sur les grands axes (en lien avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité) »**

Ils sont plutôt favorables à l'idée d'étoffer l'offre de transport collectif, en se concentrant davantage sur les grands axes de circulation, tout en prenant en compte les flux de passagers. L'idée principale est de créer une synergie avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité pour maximiser l'efficacité du réseau de transport.

Un élu a donné en exemple le besoin de renforcer l'offre de transport collectif entre Briennon et Roanne, tout en signalant que la création de lignes desservant tous les petits villages serait inappropriée et peu efficaces.

- **« Encourager le recours à des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets courts, tels que la marche, le vélo, le covoiturage ou l'autopartage »**

Les élus ont manifesté un soutien clair à l'encouragement du recours à des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les trajets courts.

Les élus ont évoqué qu'il y avait déjà des signes encourageants de changement de pratiques en matière de transport, notamment l'utilisation croissante du vélo, y compris dans certains villages. Cela reflète une tendance vers des modes de déplacement plus durables et moins dépendants de la voiture individuelle.

Cependant, les élus soulignent un besoin crucial de renforcer la sécurité des cyclistes notamment en développant les infrastructures telles que des pistes cyclables.

- **« Développer un réseau de covoiturage et d'autopartage d'échelle SCoT, ainsi que les transports à la demande depuis les communes rurales particulièrement sujettes au vieillissement »**

Cette proposition est généralement jugée plutôt favorable. Cependant, il apparaît que le covoiturage ne fonctionne pas de manière optimale en milieu rural, en particulier pour les trajets domicile-travail. En ce qui concerne l'autopartage, l'idée est acceptée, mais l'échelle du SCoT pose question.

Un débat s'instaure autour de la possibilité de dépasser les dispositifs existants en matière de covoiturage et d'autopartage. Par ailleurs, il est noté que les jeunes générations manifestent un attachement moindre à la possession d'une voiture. Cela soulève la nécessité de développer des alternatives de mobilité qui répondent mieux à leurs attentes et à leurs besoins, impliquant ainsi un engagement à aller plus loin dans l'élargissement de l'offre de transports.

Objectifs « Equilibre urbain-rural »

- ~~« Affirmer davantage la centralité de Roanne et renforcer le rôle de pôles intermédiaires de certaines centralités »~~

Les élus choisissent de reformuler l'objectif : **« Réaffirmer la centralité de Roanne et renforcer le rôle de pôles intermédiaires de certaines centralités et de proximité »**

Cette reformulation vise à souligner l'importance de Roanne dans l'attractivité du territoire. Les élus expriment un attachement prononcé aux centralités, notamment en ce qui concerne les centres-bourgs. En consolidant les centralités et en valorisant les pôles intermédiaires, les élus souhaitent garantir un développement territorial garant des équilibres.

- **« Définir une armature territoriale s'appuyant sur un réseau de polarités pour qu'elles contribuent au dynamisme des sous-bassins qu'elles polarisent (économie, services, équipement, habitat) »**

Les élus accueillent cette proposition avec intérêt, mais ils souhaitent une reformulation pour clarifier les intentions et les enjeux liés à l'armature territoriale. L'idée de créer un réseau de polarités est essentielle pour structurer le territoire de manière cohérente. Ce réseau doit non seulement identifier les points névralgiques qui attireront différentes activités et services mais aussi s'assurer que chaque polarité joue un rôle actif dans le développement des sous-bassins environnants.

- **« Recomposer l'offre de santé de proximité dans les centres-villes et centres bourgs »**

Les élus soutiennent l'importance de cet objectif, bien qu'ils conçoivent qu'ils possèdent peu de pouvoir d'action à ce sujet. Il est impératif pour eux que les services de santé s'installent dans les centralités plutôt que dans des zones périphériques ou les ronds-points.

L'enjeu est donc de créer un environnement favorable pour que les services de santé s'intègrent pleinement dans la vie des centres-bourgs, afin de garantir à tous les citoyens un accès facile et immédiat à des soins de qualité, tout en préservant le dynamisme de ces territoires.

Objectifs « Territoire résilient »

- **Favoriser un habitat à faible impact environnemental (sobriété énergétique, habitat groupé, léger) et utilisant des matériaux biosourcés et/ou de réemploi et permettre les modifications d'usages futurs (réversibilité)**

Les élus soutiennent cette démarche, mais s'interrogent sur les moyens d'y parvenir. Il est crucial de définir des stratégies concrètes pour encourager ces pratiques tout en évitant d'imposer trop de règles, notamment à l'encontre des propriétaires de logements vacants.

Il serait avisé d'adopter une approche équilibrée, favorisant la réhabilitation de ces logements par des mesures incitatives, sans pour autant contraindre chacun à se conformer à des normes trop restrictives. Ainsi, en combinant incitations, sensibilisation et coopération avec les acteurs locaux, il est possible de promouvoir un modèle d'habitat durable et accessible, qui répond aux enjeux environnementaux tout en tenant compte des réalités économiques locales. Cette approche permettra de garantir une transition vers des pratiques de construction et de rénovation plus respectueuses de l'environnement.

- **« Accélérer la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements au sein des centralités »**

Les élus soutiennent cette initiative, mais insistent sur le fait qu'il est essentiel d'étendre cet effort à l'ensemble du territoire, et pas seulement aux centralités. La réhabilitation et la rénovation énergétique des logements doivent bénéficier à toutes les zones, y compris rurales. Il convient également de sensibiliser les habitants aux avantages de la rénovation énergétique, tant environnementaux qu'économiques.

- **« Végétaliser les espaces publics (au bénéfice de l'infiltration des eaux pluviales, mais aussi de la vie locale et de l'attractivité résidentielle) et développer les liaisons douces au sein des centralités »**

Les élus approuvent cette proposition, soulignant que la végétalisation des espaces publics peut offrir de nombreux avantages.

- **« Veiller à ce que chaque habitant du territoire dispose à terme d'un espace vert à 300 m de son logement »**

Les élus s'opposent à cette formulation qui impose un ratio et souhaitent la reformuler. Ils préconisent plutôt : **« Faciliter l'implantation d'espaces verts sur l'ensemble du territoire »**. Cette approche vise à garantir que tous les habitants puissent profiter de la proximité d'espaces verts sans imposer de contraintes strictes. En favorisant l'implantation de ces espaces, les collectivités peuvent améliorer la qualité de vie des résidents tout en répondant aux enjeux environnementaux et de biodiversité.

- ~~**« Conditionner le développement résidentiel en extension à des performances environnementales »**~~

Cette proposition suscite une certaine opposition, car elle pourrait entraîner une augmentation des prix des nouveaux lotissements, les rendant ainsi accessibles uniquement aux ménages les plus aisés.

Objectifs « Coopérations »

- **« Affirmer la solidarité du territoire en tendant vers une mise en réseau des services et équipements »**

Cette proposition suscite un accueil plutôt favorable, bien qu'elle ne doive pas s'appliquer de manière systématique. Par exemple, les interconnexions sur l'eau ne représentent pas toujours la solution optimale.

La solidarité en matière d'équipements doit être mise en place lorsque cela est pertinent et bénéfique pour le territoire. Les élus encouragent une réflexion sur les besoins spécifiques de chaque zone, afin de garantir que la mise en réseau des services soit à la fois efficace et adaptée aux réalités locales.

- **« Bâtir en coopération une stratégie foncière globale et intégrée (pour l'agriculture, l'économie, le logement, les espaces naturels) »**

Cette proposition est largement approuvée, les élus reconnaissent l'importance d'une démarche collaborative qui englobe tous les aspects du développement territorial.

Il est judicieux d'optimiser l'utilisation des ressources foncières, de favoriser une cohérence dans les projets pour répondre efficacement aux enjeux actuels.